EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2023

Le cinq octobre deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le jeudi vingt-huit septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PELLI, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE HEN, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : M. Franck TRULIN, Mme Elodie AUGUY, Mme Sophie LE PALLEC,

Procuration : M. Franck TRULIN à M. Patrick GRIGNON
Mme Elodie AUGUY à Mme Martine LE LOIRE
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET

Secrétaire de séance : M. Gwenolé JAOUEN

---

1. ***Approbation du procès-verbal de la dernière séance.***

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023.

2. ***Administration Générale.***

- *Compte rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n°18-2023 : *Signature d'un avenant au marché de restructuration d'un bâtiment en halles couvertes.*

Avenant en moins-value au lot serrurerie (GUILLERMIC) : - 1 270 € HT

Délégation n°19-2023 : *Signature d'avenants au marché de travaux de rénovation et d'extension de l'ancien collège.*

Avenant en moins-value au lot menuiseries extérieures aluminium (REALU) : - 4 083 € HT
Avenant en moins-value au lot menuiseries intérieures bois (GOUEDARD) : - 1 202 € HT
Avenant en plus-value au lot plomberie sanitaire (TEXIER) : – 1 692 € HT

Délégation n°20-2023 : *Virement de crédit – chapitre 23.*

Virement de crédit de 60 000 € du chapitre 23 au chapitre 24 pour assurer les dépenses liées à des travaux sur le réseau électrique.

Délégation n°21-2023 : *Signature d'avenants au marché de travaux de rénovation et d'extension de l'ancien collège.*

Avenant en plus-value au lot démolition gros œuvre – VRD (MAI IO) : + 46 253 € HT
Avenant en plus-value au lot bardage extérieur bois (ACM) : – 7 269 € HT
Avenant en plus-value au lot électricité- courants faibles (EA2i) : – 10 320 € HT

Délégation n°22-2023 : *Signature d'un avenant au marché d'aménagement d'une piste cyclable.*

Avenant en plus-value pour la réalisation du revêtement de la piste cyclable à base de liant végétal en résine de pin (EIFFAGE) : – 19 000 € HT

Délégation n°23-2023 : *Signature d'un contrat de capture et de gestion de la fourrière animale.*

Contrat de 3 ans au prix forfaitaire de 0,885 € HT / habitant.

- *Dérogation au repos dominical 2024 – avis du Conseil Municipal.*

Dans le cadre de la dérogation au repos dominical, dans la limite de 12 dimanches par an, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture, à titre dérogatoire, des commerces de détail alimentaires et non alimentaires jusqu'à 17h00 les dimanches 15, 22 et 29 décembre 2024.

- *Système de vidéoprotection : ancien collège.*

Dans le cadre de la protection des abords des bâtiments et équipements publics, un système de vidéoprotection peut être installé sur autorisation préfectorale.
Aussi, considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un système de vidéoprotection pour l'ancien collège actuellement en cours de rénovation, Le Conseil Municipal approuve cette installation et sollicite l'autorisation auprès de la Préfecture.

- *Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour les services liés à l'eau et notamment le service d'assainissement collectif.
Le Conseil Municipal adopte le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

- *Désignation du référent déontologie de l'élu local.*

Dans le cadre du respect de la Charte de l'élu local, le Conseil Municipal nomme Sylvie CAYET en qualité de déontologue de la ville de BAUD, pour la durée du mandat jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal. Elle peut être contactée aux coordonnées suivantes : sylviecayet@hotmail.com – 06 31 29 44 88

3. *Finances*

- *Subventions frais déplacement aux associations sportives.*

Le Conseil Municipal vote les subventions relatives aux frais de déplacement proposées par la commission des sports et de la vie associative comme suit :

Associations	Déplacement hors département	Déplacement hors Région	Montant Total
Avenir cycliste	3 600.00€	1 176.20€	4 776.20€
BAUD TC	873.00€		873.00€
Baud Lorient Hand-Ball	1 852.00€		1 852.00€
Club Nautique de Baud	354.00€	353.80€	707.80€

Dojo calcivien	1 696.00€		1 696.00€
Echiquier pays de Baud	657.00€	58.00€	715.00€
Karaté Club Celtic	3 600.00€		3 600.00€
TOTAL	**12 632.00€**	**1 588.00€**	**14 220.00€**

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention suivante au titre de l'année 2023 :

- Association La Pause Café (création) : 150€

- *Tarifs municipaux.*

Le Conseil Municipal valide et vote les nouveaux tarifs de vente pour des articles de la Boutique du Musée de la Carte Postale.
Il vote également un tarif horaire de 2,50 € pour les locations de salles récurrentes applicables à l'ensemble des salles.

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 19.90€ en raison d'une situation personnelle de surendettement.

- *Signature convention d'expérimentation du Compte Financier Unique.*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les objectifs du compte financier unique:
-favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
-améliorer la qualité des comptes,
-simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.
Aussi, le Conseil Municipal approuve la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023 et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec la Direction Générale des Finances Publiques.

- *Décision modificative n°2 – budget principal.*

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de voter une décision modificative qui permettra notamment de réaliser des opérations d'ordre pour intégrer des frais d'études sur des travaux en cours, de faire le cas échéant un emprunt...

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7391111-01 : Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0,00 €**	**500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-65748-024 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**600,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	**0,00 €**	**100,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**600,00 €**	**600,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
D-2313-212 : Constructions (en cours)	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-212 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**10 500,00 €**	**0,00 €**	**10 500,00 €**
R-1641-518 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**3 000 000,00 €**
D-2031-428 : Frais d'études	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0,00 €**	**2 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2313-518 : Constructions (en cours)	2 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**2 000,00 €**	**3 000 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**2 000,00 €**	**3 012 500,00 €**	**0,00 €**	**3 010 500,00 €**
Total Général	**3 010 500,00 €**		**3 010 500,00 €**	

4. ***Ressources Humaines.***

- *Renouvellement convention médecine professionnelle et préventive.*

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement pour 3 ans de la convention fixant les conditions d'adhésion de la commune de Baud au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan.

- *Contrats de droit privé – montant prime mensuelle.*

Dans le cadre de l'attribution de la prime mensuelle, le Conseil Municipal précise les bénéficiaires ainsi que les montants pour les personnes disposant d'un contrat de droit privé tels que les apprentis, les contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.), les contrats uniques d'insertion (C.U.I.) ou toutes autres formes de contrat aidés : la prime est fixée à 75€ brut par mois pour les 3 apprentis embauchés depuis septembre 2023.

5. ***Urbanisme et affaires foncières.***

- *Cession de l'emprise du village intergénérationnel à Morbihan Habitat.*

Dans le cadre de la réalisation du village intergénérationnel par Morbihan Habitat (21 logements dont 13 pour seniors) dans le secteur du lotissement du « Clos des Fontaines », le Conseil Municipal autorise la cession de l'emprise du projet estimée à 8 589 m² à Morbihan Habitat.
Cette cession à l'euro symbolique, devra se faire après désaffectation et déclassement du domaine public, étant entendu par convention avec Morbihan Habitat, que les espaces communs du village intergénérationnel seront rétrocédés à la ville après réalisation des travaux.

6. ***Questions diverses***

- *Commission travaux :*

Les travaux de la nouvelle école (ex ancien collège) devraient s'achever fin décembre.
Une école d'aide-soignante sera aménagée au 1er étage de l'ancienne école du Centre. Le rez-de-chaussée du bâtiment sera proposé à la location pour des professionnels du domaine médical, après également un réaménagement des espaces.
L'aménagement de la route de Locminé se poursuit avec la suppression des poteaux bétons et l'aménagement de la piste cyclable en enrobé.
Le projet de village intergénérationnel débutera courant 2023 avec la construction de 21 logements.
Une borne interactive a été installée au cimetière afin de faciliter la recherche des sépultures.
Les travaux de réhabilitation du Pont de Kerdéhel prendront fin en novembre.
L'entretien des terrains de football a été réalisé courant septembre.
Réfection du sol de la salle bleue du Scaouët au cours de l'été suite au sinistre lié à l'orage violent d'août 2022.
Baisse de 15% sur la consommation d'énergies.
Projet de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux afin de poursuivre le processus d'économies d'énergies.
Atelier-relais loué à TJ Maçonnerie auparavant désormais loué à P. FRAVALO.

- *Commission scolaire :*

Une convention a été passée entre le pôle enfance jeunesse et les 2 collèges de BAUD afin de mettre en place un partenariat sur la pause méridienne, par l'intervention d'un animateur.
Les animateurs du pôle ont rencontré la gendarmerie pour échanger sur le thème des violences intra-familiales afin de pouvoir recueillir éventuellement la parole de certains enfants victimes.
Augmentation surprenante de la fréquentation du pôle enfance jeunesse les mercredis et vacances scolaires.

Le CMJ a passé une journée au Sénat et a eu la surprise de découvrir l'exposition Harry Potter au parc des expositions de la Porte de Versailles. Des élections auront lieu les 14 et 16 novembre afin d'élire le nouveau Conseil Municipal Jeunes.

- *Commission sports :*

Une fois encore, l'Happy Urban Trail a été une belle réussite. Il est envisagé de revoir et d'avancer l'horaire du départ de la marche. Madame Le Maire remercie la commission et l'ensemble du Conseil Municipal pour leur travail.
Le tissu associatif se porte bien. Les salles de la commune sont bien occupées.

- *Commission citoyenneté :*

Marché de Noël prévu le 17 décembre organisé par les écoles Sainte Anne, Diwan et Gourandel.
Préparation du Téléthon : concours de Belote le 1er décembre et vente de plats à emporter le 9 décembre.
Dans le cadre du budget participatif, nettoyage des mains courantes autour du terrain de foot et rénovation du local billetterie à l'entrée du stade.

- *Commission communication :*

Installation de nouveaux panneaux lumineux à la place des anciens devenus obsolètes.
Arrivée de Renan LE PORT en alternance pour une année au service communication.
Le service communication débute la préparation du bulletin municipal tout en conservant un format annuel.
Mise en place d'Illiwap pour le Quatro et le CCAS.

- *Commission affaires sociales :*

Organisation de la Semaine bleue du 2 au 8 octobre.
Repas des aînés à la salle du Scaouët le 15 octobre.
Ateliers et conférences à destination des seniors prévus en octobre et novembre.
Le CCAS a désormais sa page Facebook.

- *Commission jeunesse :*

Assemblée Générale de l'Outil en Main : le bureau a été renouvelé avec une nouvelle présidente Gisèle FRANCOIS.
12 enfants participent aux ateliers toutes les semaines.
Mise en place d'un jeu d'escalade au service jeunesse.
Environ 15 dossiers d'aide au permis ont été déposés au pôle jeunesse.

- *Commission environnement :*

Enherbissement du cimetière.
Renouvellement de l'opération « un enfant, un arbre ».
Rebalisage des circuits de randonnée.